

DEPECHE DE L'AGENCE FRANCE PRESSE

LE GOUVERNEMENT DETAILLE UNE SOIXANTAINE DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES A SUPPRIMER

GLGL

ECF1594 0375 /AFP-KG08

PARIS, 16 oct 2019 (AFP) - Comme annoncé au printemps, le gouvernement intensifie la réduction du nombre des commissions administratives jugées inutiles ou redondantes, avec une soixantaine de suppressions prévues, selon un document annexé au projet de loi de finances pour 2020.

Actuellement, il y a 394 commissions et instances consultatives ou délibératives placées sous la responsabilité du Premier ministre, des différents ministères ou de la Banque de France, selon ce document de synthèse mis en ligne par le gouvernement.

Dans le cadre de sa réforme de l'administration, l'exécutif avait annoncé en juin la volonté de supprimer "une centaine" de ces commissions ainsi que la fusion de certaines petites structures administratives. La liste devait être publiée ultérieurement.

Dans le giron du Premier ministre, la Commission de déontologie de la fonction publique, forte de 14 membres, qui a coûté en frais de fonctionnement plus de 551.000 euros et s'est réunie 11 fois l'an dernier, devrait disparaître, tout comme la Conférence des achats de l'État, qui compte 15 membres et se réunit deux fois par an sans générer aucun coût de fonctionnement.

Parmi les organisations qui ont "vocation à être supprimées", selon le vocable officiel, une partie d'entre elles n'étaient plus beaucoup actives ces trois dernières années, comme la Commission de conciliation du télépéage, qui comprend six membres mais n'a plus eu d'activité au moins depuis trois ans.

Depuis 1996, le gouvernement est en effet obligé de publier le nombre de personnes siégeant dans ces commissions, l'évolution de leurs coûts de fonctionnement et le nombre de réunions qu'elles ont organisé par an sur les trois dernières années.

Par ailleurs, le document mentionne une dizaine de commissions appelées à fusionner avec d'autres organismes. C'est par exemple le cas de la Commission des phares et des autres aides à la navigation qui devrait fusionner avec la Grande Commission nautique. Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes serait regroupé avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le document ne précise pas quand les suppressions ou fusions envisagées seront effectives, ni les économies attendues par ces mesures.

Par ailleurs, le document mentionne la création d'un peu moins d'une vingtaine de nouvelles instances, comme le Haut Conseil pour le climat, où le Comité ministériel de transaction des armées.

mhc/boc/soe/

AFP 161753 OCT 19